

Répartition de la maîtrise d'ouvrage

51 communes urbaines « catégorie A »

- Travaux réalisés par Enedis sauf les effacements de réseau
- Taxe TCCFE perçue par les communes

276 communes rurales « catégorie B »

- Eligibles aux aides du FACE
- Travaux réalisés par le SDE35 sauf renforcement/extension / sécurisation HTA et déplacement d'ouvrage
- Taxe TCCFE perçue par le SDE35

6 communes nouvellement urbaines « catégorie C »

- Selon arrêté préfectoral du 28/10/2014 et éventuelle adaptation pour des communes nouvelles
- Travaux réalisés par le SDE35 sauf renforcement HTA et BT, extension/sécurisation HTA et déplacement d'ouvrage
- Taxe TCFE reversée à 50 % aux communes

